

Programme national de Bourses d'études en génie du Fonds de dotation C.D. Howe

Lignes directrices de 2023

Objectif

La Fondation commémorative C.D. Howe a été créée en 1962 dans le but de perpétuer comme il convenait la mémoire du très Honorable C.D. Howe. C'est pourquoi elle a jugé approprié de créer un programme de bourses d'études en génie à sa mémoire. En 2013, le programme national de Bourses d'études en génie du Fonds de dotation C.D. Howe a été créé auprès d'Universités Canada afin de financer le programme national de bourses d'études en génie, à perpétuité.

Le programme national de Bourses d'études en génie du Fonds de dotation C.D. Howe offre des bourses d'études à des étudiantes et étudiants inscrits à un programme de génie dans une université canadienne.

Né à Waltham au Massachusetts en 1886, Clarence Decatur Howe est arrivé à Halifax, Nouvelle-Écosse, en 1907. Il a d'abord été professeur de génie civil à la Dalhousie University. En 1913, il a été nommé ingénieur en chef de la nouvelle Commission canadienne des grains à Fort William, Ontario, et est devenu citoyen canadien. En 1916, il a fondé la C.D. Howe company dont le siège social était à Port Arthur, Ontario. La société a vite acquis une renommée mondiale dans la conception et la construction d'élevateurs à grains. En 1935, M. Howe a été élu au Parlement pour représenter la circonscription de Port Arthur, une fonction qu'il a occupée pendant près de 22 ans.

Pendant sa vie publique, M. Howe a détenu plusieurs portefeuilles importants au Cabinet. À titre de ministre des Transports de 1935 à 1940, il a réorganisé les chemins de fer nationaux et fondé Trans Canada Airlines, aujourd'hui Air Canada, et la Société Radio-Canada. Comme ministre des Munitions et Approvisionnements de 1940 à 1945, il a organisé et dirigé un vaste programme de production de matériel pour les forces armées du Canada et ses alliés. Le programme a connu tant de succès que le pays est entré de plain-pied dans l'après-guerre comme nation industrielle. Ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements et ministre du Commerce après la guerre, M. Howe a eu un rôle de premier plan dans la création et l'application de politiques qui ont contribué à la forte croissance économique du Canada au cours de cette période.

Au décès de M. Howe, en 1960, le *Toronto Star* écrivait : « Howe's monument is everywhere. He was the chief builder of modern industrial Canada, and one of the greatest Canadians of all times ». *La Presse* déclarait : « Un géant entre dans la légende ».

Nombre, valeur et durée des bourses d'études

Jusqu'à un maximum de deux (2) bourses au niveau du baccalauréat.

Ces bourses d'une valeur de 7 500 \$ CA par année sont offertes pour une durée 3 (trois) années consécutives, ou jusqu'à l'obtention d'un premier diplôme universitaire.

Admissibilité

Les personnes qui présentent une demande doivent satisfaire aux exigences suivantes:

- être citoyenne ou citoyen canadien ou résidente ou résident permanent au Canada;

Programme national de Bourses d'études en génie du Fonds de dotation C.D. Howe

Lignes directrices de 2023

- commencer la deuxième année du baccalauréat en génie en septembre 2023;
- avoir terminé la première année du baccalauréat en génie dans une université canadienne et avoir l'intention de continuer ses études en génie*;
- être nommé par un établissement admissible;
- avoir un excellent dossier scolaire et se classer parmi les premiers de son programme.

***Programmes coopératifs :** Les étudiantes et les étudiants en génie qui participent à un programme coopératif comprenant un stage de travail au deuxième semestre de la première année peuvent présenter une demande avant le début de leur troisième semestre de cours.

Établissements admissibles :

- Les établissements d'enseignement canadiens, ou leurs établissements affiliés, ayant le pouvoir de conférer des grades ou des diplômes (p. ex. les universités).

Domaine d'études et exigences relatives au programme

- Les candidates et candidats doivent être inscrits à un programme de baccalauréat en génie ou l'équivalent.

Conditions et Restrictions

- Les titulaires de bourses qui ne répondent pas aux critères de renouvellement une année peuvent redemander la bourse l'année suivante s'ils répondent alors aux critères de renouvellement de la bourse.

Processus de sélection

La sélection des titulaires de bourses est assurée par un comité formé de représentantes et représentants d'universités et de collèges canadiens choisis par Partenaires en bourses d'études Canada (PBEC). L'administrateur du Programme national de bourses d'études en génie du Fonds de dotation C.D. Howe n'a aucun droit de regard sur le choix des titulaires. La décision du comité concernant le choix des titulaires est irrévocable.

Critères d'évaluation :

- Rendement scolaire (60 pour cent);
- Qualités associées au leadership, comme en témoignent les activités parascolaires et le bénévolat, avec une attention spéciale aux activités liées au génie (20 pour cent);
- Qualité et la pertinence des lettres de recommandation (20 pour cent).

Tous les candidates et candidats recevront une confirmation des résultats du processus de sélection par courriel.

Demandes retenus

Les personnes dont la demande est retenue recevront une notification de l'obtention d'une bourse d'études en mai. Elles seront tenues de compléter le processus d'acceptation de la bourses d'études en ligne et de transmettre tous les documents requis, dont la preuve d'inscription à l'établissement d'enseignement. Les titulaires d'une bourse sont responsables d'informer PBEC de tout changement de leurs coordonnées en tenant leurs renseignements à jour sur le portail en ligne.

Versements

- Le ou les versements de la bourse d'études ne seront effectués qu'à la fin du processus d'acceptation de la bourse d'études et après l'examen et l'acceptation par PBEC de tous les documents justificatifs requis.
- PBEC versera le montant de la bourse à l'établissement d'enseignement au nom du Programme national de bourses d'études en génie du Fonds de dotation C.D. Howe.
- Il revient aux titulaires de veiller à ce que le paiement de leurs droits de scolarité soit effectué dans les délais prévus par leur établissement d'enseignement, peu importe la date de réception de la bourse d'études.
- Les établissements d'enseignement verseront le ou les paiements aux titulaires selon les pratiques en vigueur.
- Selon la méthode de paiement utilisée, la réception du versement peut prendre de six à huit semaines après l'acceptation de la bourse d'études ou la présentation d'une demande de renouvellement de bourse ligne.

Processus de demande

La propriété de la demande revient à l'étudiante ou à l'étudiant, qui doit être admissible à la bourse d'études conformément aux lignes directrices du programme. Les personnes qui présentent une demande doivent veiller à ajouter l'adresse bourses@univcan.ca à leur la liste d'expéditrices et d'expéditeurs autorisés dans les options de gestion de courriels afin de pouvoir continuer à recevoir les messages importants de PBEC.

Remarque : Conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels, l'information relative aux demandes de bourse d'études ne peut être divulguée qu'aux tierces parties (parents, tutrices ou tuteurs, etc.) qui ont reçu l'autorisation des personnes ayant présenté une demande. Pour ajouter une personne autorisée au dossier afin qu'elle puisse obtenir de l'information au sujet d'une demande auprès de PBEC en personne, par téléphone ou par courriel, il suffit de remplir la section « Accès à mon dossier » de la demande.

1. Les demandes doivent être soumises par l'entremise du portail en ligne au : <https://portailpartenairesenboursesdetudes.ca>.
2. Pour accéder au programme de bourses d'études, il faut inscrire le code d'entreprise suivant : **150CDH2023**.
3. La demande et les documents justificatifs doivent être reçus par PBEC au plus tard le **7 juin 2023 à 13h (HE)**.

4. Les documents seront examinés par le personnel PBEC afin de vérifier que toutes les exigences sont respectées.
5. Un accusé de réception de toutes les demandes reçues sera envoyé par courriel une fois qu'elles auront été traitées par PBEC.
6. Les candidates et candidats doivent s'assurer que tous leurs documents ont été reçus et acceptés en consultant l'état de leur demande au <https://portal.scholarshippartners.ca/>.
7. Les renouvellements de bourses d'études et la gestion des comptes seront effectués par l'entremise du portail effectués en ligne.

Pièces justificatives

Les documents justificatifs décrits ci-dessous doivent accompagner la demande. Si certains de ces documents ne sont pas reçus ou approuvés par PBEC, la demande sera jugée incomplète et ne sera pas évaluée. Le 10 mars 2023, PBEC enverra un dernier courriel de suivi aux personnes ayant présenté une demande, leur rappelant de faire parvenir tout document incomplet ou manquant à leur dossier. Les personnes qui remettront des documents justificatifs après cette date ne recevront pas de courriel de suivi.

Lettres de recommandation :

Les lettres de recommandation doivent être rédigées par des personnes distinctes et n'ayant pas de lien de parenté avec la candidate ou le candidat. Toutes les lettres doivent être saisies électroniquement et comporter la date, une signature électronique ainsi que les coordonnées de la personne répondante. Celle-ci doit décrire sa relation avec la candidate ou le candidat dans sa lettre. Les lettres de recommandation doivent avoir été rédigées moins d'un (1) an avant la date limite de présentation des demandes.

Lettre de recommandation (scolaire) :

La lettre de recommandation scolaire doit être rédigée par une ou un membre du corps enseignant (anciennement ou à l'heure actuelle) qui connaît bien la candidate ou le candidat et son dossier scolaire.

Lettre de recommandation (parascolaire) :

La lettre de recommandation parascolaire doit être rédigée par une personne qui connaît les activités parascolaires, bénévoles et d'engagement au sein de la collectivité de la candidate ou du candidat, et qui n'est pas celle qui a rédigé la lettre de recommandation scolaire.

Relevé de notes :

Un relevé de notes des deux derniers trimestres, c'est-à-dire pour la période allant de septembre 2022 à avril 2023, est requis. Si le candidat n'était pas inscrit pendant cette période, les notes des trois derniers trimestres pour lesquels des notes sont disponibles seront acceptées. Les notes obtenues dans le cadre de l'enseignement à domicile ne seront acceptées que si elles ont été validées par un processus d'évaluation indépendant reconnu.

Dissertation

Les personnes qui présentent une demande doivent rédiger une courte dissertation décrivant leurs activités parascolaires, bénévoles et au sein de la collectivité des cinq dernières années. (250 mots)

Formulaire de candidature :

Le document Formulaire de candidature doit être rempli par l'établissement et présenté avec la demande.

Programme national de Bourses d'études en génie du Fonds de dotation C.D. Howe

Lignes directrices de 2023

REMARQUE : Si l'un des critères mentionnés ci-dessus n'est pas respecté, la demande sera considérée comme incomplète. Un report de la date limite ne sera pas accordé.

Administrateur

PCEB, une division d'Universités Canada, administre le programme national de Bourses d'études en génie du Fonds de dotation C.D. Howe. Le mandat d'Universités Canada est de contribuer à l'élaboration de politiques publiques relatives à l'enseignement supérieur et de favoriser la collaboration entre les universités et les gouvernements, le secteur privé, les collectivités et les établissements étrangers. Universités Canada est associée aux entreprises de premier plan de presque tous les secteurs de l'économie grâce aux services de gestion et d'administration de plus de 130 programmes de bourses d'études qu'elle offre aux entreprises, à des organismes gouvernementaux et à des fondations privées de partout en Amérique du Nord. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le www.univcan.ca.

Nous joindre

**Scholarship
Partners Canada.**
**Partenaires en bourses
d'études Canada.**

Partenaires en bourses d'études Canada
Réf : Programme national de Bourses d'études en génie du
Fonds de dotation C.D. Howe
350, rue Albert, bureau 1710
Ottawa (Ontario) K1R 1B1

Tél. : 613 563-1236
Sans frais : 1 844 567-1237
Courriel : awards@univcan.ca